



Perte carte de séjour pour un algérien, précisions

Par Visiteur

Mon époux, nationalité algérienne, a perdu sa carte de séjour de 10ans, il y a dix jours en Algérie. Après la déclaration de perte auprès du commissariat et un rendez-vous au consulat français (le 23/03/11), où il a déposé son dossier pour obtenir un 'visa de retour', il doit maintenant attendre. Il a une photocopie de sa carte de séjour et je lui ai faxé une quittance de loyer edf. Il est gérant d'une boîte et chaque jour d'attente est une petite catastrophe financièrement. Il y a de gens qui ont attendu 2 mois pour obtenir le visa de retour. Est-ce qu'un avocat pourrait accélérer cette procédure?

d'avance merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je crains fort que le recours à un avocat soit totalement inutile car il ne s'agit pas d'une difficulté procédurale ou juridique mais uniquement du traitement du dossier par l'administration.

bien cordialement